

MENETOU SALON



E M
D

7. MÉNETOU-SALON (Cher) - Ancien Moulin à vent



BULLETIN

MUNICIPAL N° 4

SOMMAIRE

*

- Le Mot du Maire
- Etat-Civil 1984
- Le Vin à MENETOU-SALON
- Le Calendrier des Fêtes
- Flasch sur les Festivités 1984
- MENETOU par les Enfants (Dessins)
- Le déplacement du Cimetière en 1862
(*Extraits des Procédures*)
- L'extraction du Minerai à MENETOU-SALON
- L'histoire de MENETOU-SALON
(*Suite*)





Le mot du maire

Une année succède à l'autre.... ainsi va la vie....!

Celle passée a vu le rattachement au chateau d'eau de la Commune de la canalisation du Syndicat mixte pour l'intercommunication des réseaux d'alimentation en eau potable. Cette jonction apportera à notre commune le complément de fourniture d'eau qui est nécessaire à ses besoins en cas de pénurie.

L'année nouvelle verra la création d'un Syndicat d'initiative qui sera inauguré le 17 Février, avec la participation de l'ensemble des sociétés locales, qui présenteront leurs projets et accueilleront la population pour une plus grande information sur la vie associative de notre commune.

Les conseillers municipaux seront aussi présents pour répondre à vos questions.

Pour 1985, les projets de la Commune sont :

- 1° La construction d'une route de liaison entre la route du chateau et la rue de l'Abbé Berthault.*
- 2° L'aménagement derrière la mairie de 2 courts de Tennis et des aires de jeux pour les enfants.*
- 3° La modification du procédé de ramassage des ordures ménagères. Une société d'exploitation fera le ramassage pour en assurer la destruction.*

Il est d'usage au début de chaque année de présenter ses vœux.

Ceux que je forme pour vous, sont pour l'année 1985, d'espoir, de bonheur et de santé, indispensable pour avoir une vie heureuse.



ETAT CIVIL 1934

NAISSANCES

3 Janvier	BALLET Guy Roger
19 Janvier	TURPIN Carmen Renée
28 Janvier	FONTAINE Paul Albert Léon
7 Février	VILLEQUENAULT Renée Marcelle Alice Simone
9 Mars	LECETRE Roland Christian
5 Avril	JOUANIN Albert Robert
1 Mai	PELOILLE Michel René Jacques
18 Mai	ASSADET Bernard Pierre
23 Mai	LAGOUTTE Gilberte Simone
8 Juin	JULLIEN Huguette Arlette
10 Juin	VATTAIRE Georges René
15 Juin	BRANCHU Roseline
26 Juin	PEAUDECERF Michel
30 Juin	CAZAUBON Roger Alban
24 Juillet	CANTIN Jacques Raymond
28 Juillet	AUGERAT Thérèse Monique
3 Août	TALBOT Roland Lucien
16 Août	KWASNY Bronislawa
15 Septembre	JOUANIN Lucien
21 Septembre	VILPELLET Michel Raymond
20 Octobre	JACQUE Liliane Anicette

MARIAGES

9 Juillet	ROUGERON René Robert Ernest & MILLET Marie Madeleine
8 Septembre	SOUBRAT Robert & JABARD Renée
10 Novembre	GROND François & LAPORTE Elise Germaine

DECES

9 Janvier	BRUNEAU Jean
29 Janvier	REMANJON Pierre
8 Février	GOTTAY François Louis
8 Février	ARDONCEAU Catherine
17 Février	TYBUR Louis François
18 Février	DUFOUR Marie
4 Mars	JABARD Marie
7 Mars	MARTIN Joseph Marie Rosalie
16 Mars	FOUSSARD Solange Léonie
31 Mars	CAZIN Marie Rosalie
2 Avril	BOUQUET Marie Solange
6 Avril	LABORDE Charles Alexandre
11 Avril	JOUANIN Jean
15 Avril	BRULET Marie Louise
4 Mai	LACOTE Fannie
16 Mai	MERCIER Etienne
28 Mai	LARTIGOT Lucien Eugène Louis
9 Juin	CHEVALLIER Solange
11 Juillet	COUSIN Alexandre
13 Juillet	BOURGEOIS Maurice
3 Août	MALLET Marie Louise
9 Août	DESRUES Arlette
16 Septembre	CHAVET Marie Françoise
8 Octobre	COCU Alexandre
29 Octobre	BEDU Eugénie
5 Novembre	VOLTON Jean
14 Décembre	GITON Henri Louis
25 Décembre	GIRAUDET Anna

ETAT CIVIL 1984

NAISSANCES

BLAIN	Myriam Hélène	Née à Saint-Doulchard	8 Septembre 1984
BOUCARD	Flora	Née à Bourges	30 Août 1984
CHARDON	Erwin Wilfried Wolfgang	Né à Saint-Doulchard	15 Juin 1984
CHARTIER	Nicolas	Né à Saint-Doulchard	4 Septembre 1984
DELIU	Alexandra	Née à Saint-Doulchard	23 Décembre 1984
DOISNE	Michaël Roger Sébastien	Né à Bourges	18 Octobre 1984
GRILLOT	Noémie Nathalie Emilie	Née à Saint-Doulchard	27 Février 1984
GUENARD	Audrey Stéphanie	Née à Bourges	1 Février 1984
HERAULT	Mathieu Yoan Roland	Né à Bourges	12 Avril 1984
LAGRANGE	Anthony Maurice Claude	Né à Saint-Doulchard	20 Avril 1984
LECLERC	Jacînthe Pascale Marianne	Née à Bourges	31 Mars 1984
LOUIS	Amandine Lucie Marcelle	Née à Saint-Doulchard	13 Décembre 1984
MASSONNAT	Stéphanie Marie Dominique	Née à Saint-Doulchard	22 Août 1984
MERCIER	Pierre François	Né à Saint-Doulchard	23 Juillet 1984
NUNEZ	Aurélié Caroline Paulette	Née à Saint-Doulchard	3 Octobre 1984
OLIVEIRA	Anthony	Né à Bourges	14 Septembre 1984
ROBERT-			
TRAEGER	Fabrice Christophe	Né à Bourges	8 Mars 1984
THOUIN	Amélie Marie Jacqueline	Née à Bourges	7 Juillet 1984

Légitimation de l'enfant Dimitri André ROBERT COQUET 23 Juillet 1984

MARIAGES

BARREAU	Claude Jacques Albert	& FOUGERON Jacqueline Monique	31 Mars 1984
BEDU	Pascal Jean Roland	& JOUANIN Florenc Florence Lucienne Jeanne	25 Août 1984
CHARLES	Alain Gabriel	& OUZE Sylvie Pascale	2 Juin 1984
CROSNIER	Laurent Robert	& MITTERRAND Elisabeth Simone	1 Septembre 1984
GIBARD	Georges	& GIRAULT Bernadette Martine Andrée	7 Juillet 1984
GORDET	Pascal	& FOURNIER Marie Hélène	23 Juin 1984
GUILLAUDEA	Laurent Claude Marcel	& CHAMPDAVOINE Véronique Pascaline	8 Septembre 1984
LEGER	Jean-Marc Pierre Roger	& BERQUIER Josette Victoria Anaïs	31 Mars 1984
LELARGE	Jérôme	& DA SILVA Nathalie Solange	15 Décembre 1984
PELIQUE	Laurent René	& COQUET Martine Guylaine	28 Juillet 1984

DECES

ALEONARD	Yvon Bernard	(Transcription)	26 Mars 1984
AMOUDRU	Camille Olga		
ASSADET	Pierre	Veuve OUDOT (Transcription)	14 Janvier 1984
BEDU	Marie Adèle Marguerite		3 Octobre 1984
BRUNEAU	Denise	Epouse CASE	9 Février 1984
BLONDEAU	Annette	Epouse DUBOIS (Transcription)	25 Mai 1984
CHAGNON	Alice Alphonsine	Veuve VIGNOL (Transcription)	10 Août 1984
CHANTEFORT	Joseph Emile	Veuve DUMAS	7 Mai 1984
DEMARS	Jean Marie	(Transcription)	12 Octobre 1984
DEVAILLY	Laurence Eugénie	(Transcription)	6 Novembre 1984
FLUREAU	Paul	Epouse JABARD (Transcription)	19 Avril 1984
GAUDRY	Marie Germaine	(Transcription)	10 Janvier 1984
GEDOUX	Alain Louis Georges	Veuve FLUTEAU (Transcription)	12 Février 1984
GUILLARD	Lucienne Yvonne Marie	(Transcription)	8 Janvier 1984
JOULIN	Antoinette Pauline	Veuve RICHARD (Transcription)	15 Avril 1984
JULLIEN	Camille Auguste	Veuve BEAUVAIS (Transcription)	10 Août 1984
LAGOUË	Roberte Léone		26 Juillet 1984
LEBLANC	Pierre Alexis Fernand	Veuve BERGERY (Transcription)	27 Février 1984
MALET	Clotaire Jean		14 Mars 1984
MARQUIGNON	André Léon Camille		3 Septembre 1984
PINON	Marie Mathilde		18 Janvier 1984
PIOLET	Jean Marcel	Veuve BOURGEOIS (Transcription)	28 Octobre 1984
RASLE	Fernand Emmanuel	(Transcription)	13 Février 1984
RIBEAUDEAU	Fernand	(Transcription)	17 Mars 1984
RUTAUD	Marcel Arthur		30 Avril 1984
TAILLANDIER	Andrée Alphonsine		22 Novembre 1984
TALBORDET	André	Epouse JABARD (Transcription)	12 Mars 1984
TERMINET	Gabrielle		8 Septembre 1984
VILTARD	Fernand	Veuve PASQUET (Transcription)	17 Novembre 1984
		(Transcription)	23 Mars 1984

■Ψ■Ψ■Ψ■Ψ■Ψ■Ψ■Ψ■Ψ■Ψ■Ψ■

SAVOIR FAIRE ET FAIRE SAVOIR

■Ψ■Ψ■Ψ■Ψ■Ψ■Ψ■Ψ■Ψ■Ψ■Ψ■

Le VIN à Menetou-Salon

8104 hectolitres d'A.O.C. MENETOU-SALON ont été récoltés en 1984 par plus de 50 vignerons adhérents à l'Union Viticole, répartis comme suit :

4862 hectolitres de sauvignon (blanc)

3242 hectolitres de pinot (rouge et rosé)

La zone d'appellation d'origine contrôlée MENETOU-SALON s'étend également sur : AUBINGES, MOROGUES, PARASSY PIGNY, QUANTILLY, St.CEOLS, SOULANGIS, VIGNOUX SOUS LES AIX, HUMBLIGNY.

Mais le sol de notre commune a donné à lui seul 4283 hectolitres d'A.O.C.

Que signifie APPELATION d'ORIGINE CONTROLEE ?

Selon la législation européenne, il existe deux catégories de vins

1 - V.D.T. (vins de table) dans lesquels on trouve :

- a) Les vins de table
- b) les vins de pays

2 - Les V.Q.P.R.D.

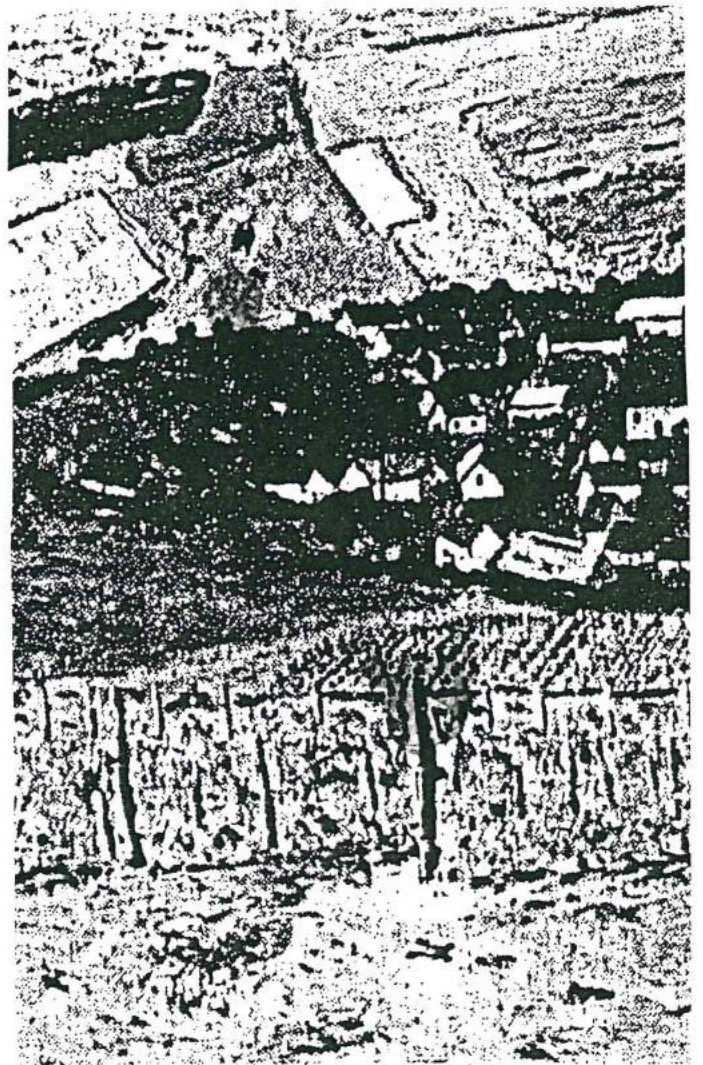
(vins de qualité produit dans des régions déterminées) dans lesquels on trouve :

- c) les V.D.O.S. (vins de qualité supérieure)
- d) Les A.O.C. (Appellation d'origine contrôlée)

Ce classement allant en ordre de qualité croissante, vous constatez que le MENETOU-SALON entre dans la plus prestigieuse de ces catégories.

Cependant pour bénéficier de l'A.O.C. un vin doit être conforme à de multiples règles, qu'il serait long et fastidieux de citer ici. Citons malgré tout pour notre appellation:

- Terrain classé en Zone A.O.C.
- Cépage imposé
- Distance de plantation maximum de 1,25 x 1,45
- Taille réglementée
- Rendement maximum autorisé
- Degré minimum à la récolte.
- Vignification selon les usages locaux, loyaux et constants,...etc...



Enfin, avant d'être mis en vente, chaque vin devra passer devant une commission de labellisation. Pour cela, le vin est d'abord analysé par un laboratoire agréé afin de vérifier qu'il est honnête et qu'il entre bien dans les cadres de plus en plus stricte de la réglementation.

Ensuite, il est dégusté anonymement par une commission de vignerons, de restaurateurs, de représentants de l'I.N.A.O., de la répression des fraudes, des services de la viticulture, du négoce.

S'il ne répond pas à toutes les obligations analytiques ou organoleptiques, un vin verra son agrément ajourné ou refusé.

Grâce à la sévérité de toutes ces règles, nos vins ont fait et font encore d'immenses progrès dans le sens de la qualité. IL suffit de constater les médailles d'or obtenues chaque année dans divers concours, pour s'en convaincre.

C'est sans doute grâce à cette qualité de plus en plus irréprochable que cette année quelques 1 080 000 bouteilles portant le nom de MENETOU-SALON iront faire connaître notre commune.

Mais où vont ces bouteilles ?

Il n'y a pas si longtemps, notre vin était vendu essentiellement dans la région et particulièrement sur Bourges.

Depuis une vingtaine d'années, de nouveaux marchés sont apparus dans toute la France : La restauration Parisienne, du Nord et de la Bretagne essentiellement, et la clientèle particulière du nord de l'exagone.

Plus récemment des marchés d'exportation se sont ouverts Angleterre, Belgique, Hollande, Allemagne, U.S.A. semblent être les principaux clients.

On peut dire sans manquer de modestie, que les vins régionaux offrent un rapport qualité-prix intéressant pour le client. Il faut même remarquer qu'il est plus facile de s'acheter une bouteille de MENETOU-SALON qu'il y a 10 ou 20 ans.

Comparons le prix du vin au salaire horaire maximum :

Année	S.M.I.C.	Prix TTC la Bouteille
1969	3,27 f.	3,20 à 3,80 f
1973	5,32 f.	5,80 à 6,20 f.
1975	7,71 f.	7,00 à 8,00 f.
1984	23,84 f.	18,00 à 20,00 f.

Jusqu'en 1975 environ, le prix d'une bouteille de vin était supérieure à celui du S.M.I.C., actuellement il est inférieur d'environ 20%.

C'est heureux pour le consommateur. Cependant l'augmentation des charges nettement supérieure a celle des prix de vente à fait que les viticulteurs comme l'ensemble du monde agricole ont dû devenir de véritables gestionnaires et solliciter de nombreux emprunts auprès du Crédit Agricole

Sur le plan économique, il faut souhaiter que ce secteur de l'agriculture puisse subsister, car à l'échelle nationale, les exportations font rentrer des devises et de plus un vignoble fait connaître une région ou une commune mieux que n'importe quelle campagne de publicité.

Et puis chacun est toujours un peu fier quand, en voyage dans une autre de nos belles régions, on découvre le nom de sa commune sur la carte des vins d'un restaurant renommé.

D'autre part, la présence viticole à Menetou-Salon et dans sa région amène un certain nombre de clients qui participent activement au commerce local. Ce passage s'étend tout au long de l'année avec des points forts pour les vacances scolaires et surtout lors des manifestations comme les " caves ouvertes ", en Août, le souper aux chandelles en Décembre, qui ont lieu chaque année ou des manifestations à caractère plus exceptionnelle comme la journée d'amitié de tous les vignobles du Centre, qui s'est déroulée le 21 Septembre et avait choisi cette année d'honorer notre vignoble.

[illegible]

CALENDRIER DES FETES POUR 1985

[◆][◆][◆][◆][◆][◆][◆][◆][◆][◆][◆][◆][◆][◆]

- 6 Janvier : Rifles V C B section cycliste
23 Janvier : Rassemblement régional des Majorettes
27 Janvier : Fête de Saint-Paul
3 Février : Banquet des anciens
9 Février : Bal U N C - A F N
23 Février : Bal costumé
24 Février : Concert au Foyer Logements par la Troupe des Volontaires de VIERZON
16 Mars : Ouverture pêche de l'étang communal
24 Mars : Expo-Vente Club du 3ème Age Assemblée Générale UNC - UNC AFN
6 Avril : Bal des Sapeurs Pompiers
7 ou 14 Avril : Course Cycliste V C B
27 Avril : Bal Soldats de France
28 Avril : Commémoration du Souvenir des Déportés
1 Mai : Fête du Muguet A C P G - Fête Omnisport S A M S
8 Mai : Commémoration de l'Armistice - Banquet
12 Mai : Frairie des Brangers Comité Paroissial
2 Juin : Communion
8 au 16 Juin : Exposition des peintres de la route Jacques Coeur
16 Juin : Concours de Pêche-Buffer champêtre à l'étang de Farges
18 Juin : Cérémonie appel du Général de Gaulle
23 Juin : Fête des Majorettes-Méchoui à l'étang de Farges
30 Juin : Méchoui A F N
7 Juillet : Inter-Villages à l'étang de Farges
14 Juillet : Concours de boules, jeux, bal, feu d'artifice
21 Juillet : Concours de boules
28 Juillet : Course de côte
17 et 18 Août : Caves ouvertes Union Viticole
25 Août : Course cycliste section V C B
31 Août 1 Sept. : Comice Agricole de Saint Martin d'Auxigny
7-8-9 Septembre : Salon des Antiquaires
8 Septembre : Foire aux Melons
15 ou 22 Sept. : Fête de la Chasse
5 et 6 Octobre : Concentration Equestre
13 Octobre : Souvenir des Morts en A F N
26 Octobre : Soirée Cabaret animée par les "Ryan's Fantaisies"
27 Octobre : Rifles Soldats de France
1 Novembre : Réunion Anciens Combattants, visite au cimetière
9 Novembre : Bal du vin nouveau Sapeurs Pompiers
10 Novembre : Cyclo-Cross V C B
11 Novembre : Commémoration de l'Armistice - Banquet
15 Novembre : Assemblée Générale Comité des Fêtes
17 Novembre : Rifles Comité Paroissiale
23 Novembre : Soirée d'Amitié Comité des Fêtes
24 Novembre : Concours de Belote S A M S
1 Décembre : Saint-Eloy-Banquet des Artisans
8 Décembre : Sainte-Barbe Sapeurs Pompiers

◆◆◆◆◆◆◆◆

RETROSPECTIVE DES FESTIVITES 1984

1er Mai

Malgré le temps souvent incertain à cette époque de l'année, les promeneurs sont venus toujours aussi nombreux en quête du brin porte-bonheur dans le cadre de la nature.

Au cours des ans, la grande animation qui régnait au "Premier Bois" s'est estompée, le bal a disparu, les autotamponneuses et manèges ont été relegués sur la place. Seule l'insupportable "Roue à plaquettes" trouble la quiétude des lieux sous les "Allez les heureux! Allez les gagnants! Allez les gens qu'ont d'la chance!" Au terrain de foot, là les amateurs sont gâtés, les matchs durent jusqu'à la nuit et ils peuvent même gagner une bourriche.

Souhaitons que l'année 85, verra renaître un peu plus d'animation pour cette fête renommée dans toute la région.

La Frairie

La Frairie est devenue la grande fête de l'année. Des centaines de visiteurs s'y rendent en ce début du mois de Mai. Les animations souvent renouvelées retraçant la vie ancienne à la campagne intéressent toutes les générations. Quel enfant n'est pas étonné de voir tondre les moutons ou le "Petit René" en train de tremper ses guirlandes de boudin dans des "casses" fumantes ? Quel ancien n'est pas heureux de revoir toutes ces activités qui font renaître en lui, bien des souvenirs de jeunesse ?

Bravo donc à Mr. le Curé qui a su animer le carrousel des Brangers pour cette très belle journée.

Fête des Majorettes

Le beau temps était de la partie en ce Dimanche de début de Juillet et c'est sous un soleil de plomb que nos "Sauvignonettes" ont formé un immense cortège qui a défilé à travers les rues au son des clairons et des grosses caisses. Ces centaines de petites jambes furent bien contentes de trouver les frais ombrages du parc du Château. La tâche des juges fût bien délicate (et parfois même critiquée) pour attribuer les coupes aux groupes qui rivalisèrent d'adresse et de souplesse toute la soirée.

Applaudissons nos majorettes, sans oublier leur Présidente, qui oubliant ses quelques quatre vingt printemps, sait les mener à la " baguette ".

Rassemblement départemental des Clubs du 3è Age

Malgré l'importance de l'organisation que nécessite un tel rassemblement, tout c'est très bien passé sous la houlette de Mrs. NOBLET et POISSON. Accueillir 3000 personnes n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît. L'après-midi s'est déroulée dans la meilleure ambiance. Un tel a retrouvé un ami d'enfance, un autre un copain de régiment. C'est avec un peu d'amertume que l'on quitta au son des orgues de Barbarie, en pensant déjà au rassemblement de 1985.

Course de côte

« Blasés ? Il est bien dommage pour les organisateurs de constater que les journées de préparation ne portent pas toujours leurs fruits. Les spectateurs boudent de plus en plus cette manifestation qui a connu ses heures de gloire.

Les bolides avalant la pente de la "Rebrosserie" dans des temps record, c'est pourtant impressionnant!! Souhaitons que tout cela s'arrange en 85.

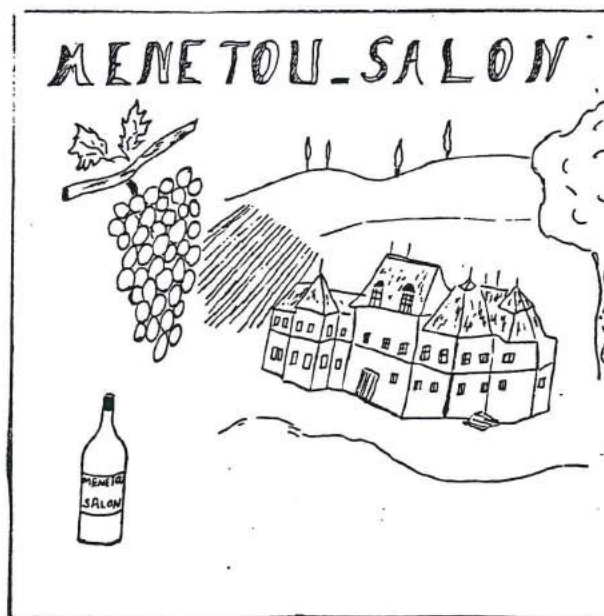
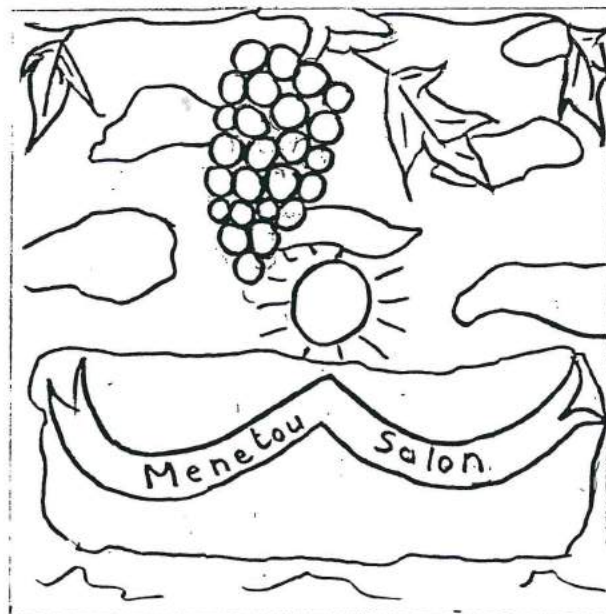
Rallye équestre

Ce rallye est devenu la plus grande concentration du genre sur le plan départemental. Au fil des ans les rangs grossissent : 1983 environ 200 participants, en 1984 environ 250. La fête a commencé le Samedi soir avec une grande retraite aux flambeaux. Le Dimanche la place s'est transformée en un gigantesque "ranch". Un déjeuner préparé par le Comité des Fêtes a réuni tous les cavaliers qui la dernière bouchée avalée ont enfourché leurs montures pour se rendre au Château via le tour du bourg.

Des jeux à poney et à cheval ont été présentés au public qui fût bien étonné de reconnaître une demi-douzaine de Menestros-Salonniers en selle, et qui plus est, l'un d'eux a remporté la grande épreuve du jour : le parcours de chasse. (D'autres eurent bien des déboires dans cette même épreuve, mais le principal c'est la participation).

L'année 84 a été marquée par bien d'autres manifestations dont nous vous parlerons dans un prochain bulletin. Citons en quelques unes : Courses cyclistes. Ronde du Sauvignon. Journée caves ouvertes, etc, etc..

MENETOU-SALON par les Enfants
des Ecoles (10 à 11 ans)



(◇)(◇)(◇)(◇)(◇)(◇)(◇)(◇)(◇)(◇)(◇)(◇)(◇)

CALENDRIER DES FETES 1985

10 Août : Fête du Château (Illumination

«Réveillez l'Esprit Civique qui sommeille en chacun de vous»

Qu'est-ce que le civisme ? C'est une forme toute particulière du respect que l'individu témoigne à tous ceux qui l'entourent. Partant du principe fondamental, reconnu, que **sa liberté finit là où commence celle des autres**, il est évident que chacun, traversant à un moment ou un autre l'espace physique ou intellectuel d'une tierce personne, se heurte à la cohabitation, à l'incompréhension. C'est à ce moment qu'apparaît le respect de l'autre. Le civisme, c'est la faculté d'adaptation d'un individu à vivre en groupe dans la vie de tous les jours, en respectant les règles qui sont instituées par une autorité reconnue.

Comme la graine que l'on plante dans une terre fertile, si les conditions requises sont assurées, elle donne un arbre, du blé ou tout autre plante, de même **le civisme doit être cultivé**. Le civisme c'est la tolérance. L'homme n'est pas fait pour vivre seul. Il est conçu pour vivre à deux, à plusieurs. Et ces groupes d'êtres doivent se respecter. Avoir un grand respect de soi-même, et se respectant au plus haut point, comment pourrait-on ne pas respecter son voisin, son bien ou son oeuvre. Accepterions-nous que ce voisin manque de respect vis à vis de notre personne ? Notre voisin peut être l'homme qui habite à côté de vous, mais aussi celui que nous croisons dans la rue ou au travail. **Civisme pourrait être synonyme de respect.**

«Ne fais pas ce que tu ne voudrais pas que l'on te fasse».

Le civisme c'est aussi savoir un peu se retrancher, perdre de son éclat, s'effacer, pour le bien de son entourage. Ce n'est pas de l'abnégation, mais une prise de conscience. Chaque individu est indispensable, c'est un maillon. Et pour que la chaîne soit complète, et rende service, il faut que chaque maillon soit à sa place.

Cultivons l'esprit civique, et nous pourrons tous regarder devant nous sans crainte, sans nous inquiéter, puisque nous pourrons compter les uns sur les autres.

RESPECTONS • Les hommes, les femmes et les enfants qui vivent autour de nous
- Leur manière de vivre
- Leur bien et leur travail
- Leur sommeil

RESPECTONS • Notre commune
- Le bien public qui est aussi un peu le nôtre

RESPECTONS • La nature
- en évitant toute agression inutile
- en la préservant de nos déchets



22. MÉNETOU-SALON (Cher). — La Forêt - Rond-Point des Jumeaux

LE DEPLACEMENT DU CIMETIERE en 1862

Préfecture

du Chev.

2^{ème} Division.

Bureau
des Communes.

N^o.

On est prié de rappeler le N^o.

Objet.

Bourges, le 30 Avril 1862.

Monsieur le Maire, l'architecte de l'arrondissement vient de m'informer que la tour de l'Eglise de votre commune est tombée et qu'heureusement elle n'a occasionné aucun accident.

Il m'a rendu compte en même temps de la situation de votre cimetière dans lequel cette tour était construite.

J'ai pu me convaincre facilement que ce cimetière ne se trouve dans aucun des conditions exigées par le décret du 23. Prairial an 12 et que sa translation est inévitable; placé auprès de l'Eglise et au centre des habitations il exerce une influence dangereuse sur la salubrité publique et notamment sur la population du bas Bourg.

Il importe Monsieur le Maire, que vous vous occupiez activement des moyens d'opérer cette translation que je ne pourrais me dispenser d'ordonner. Veuillez rechercher un terrain convenable et proposer la mesure au Conseil municipal qui ne manquera pas d'en reconnaître l'utilité impérieuse. Aussitôt que ce terrain aura été désigné je ferai les dispositions nécessaires pour l'interdiction du cimetière actuel.

Agissez Monsieur le Maire.

Avec l'assurance de ma considération très distinguée
Pour M^{rs} le Préfet du Cher adressée par Aut^{re}
le conseiller ad. pref^{te} l^{re} j'ai délégué.

Arroun

A Monsieur le Maire de Menetou Salou.

Préfecture
du Cher.

2^e. BUREAU.

Objet.

Changement
des petites Halles.

Pétition pour la translation
du Cimetière.

Bourges, le 13 Mars 1849.

Monsieur le Maire, Vous m'avez adressé avec votre lettre du 6 de ce mois une Délibération par laquelle le Conseil municipal de la commune de Menetou-Salon a émis le vœu de transporter dans la rue du Bourg bas au haut Bourg les petites halles ou échoppes actuellement adossées à l'Eglise et au Presbytère sur le chemin vicinal N^o 11, dont elles encombrent le passage.

Ensemble le plan et le devis de ces constructions qui doivent s'élever le long des murs du Cimetière.

Avant de donner suite à ce projet je dois Vous communiquer la Pétition, ci-jointe, qui m'a été remise le même jour que les pièces du dossier envoyé par vous, pétition par laquelle divers habitants de la commune demandent, par les motifs y exprimés, la translation du cimetière actuel comme n'étant pas dans les conditions prescrites par le Décret du 23 Prairial An XII.

Veuillez soumettre cette affaire à votre Conseil municipal qui délibérera sur l'opportunité de la translation demandée et dont le résultat apporterait dans tous les cas des modifications au projet de transfert des Halles dont il s'agit.

Agnez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma
considération distinguée.

Le Préfet du Cher,


Monsieur le Maire de la commune de Menetou-Salon.

Préfecture
du Chev.

Bourges, le 24 Mai 1849.

2^e. BUREAU.

Commun. P.

Objet.

Commune de Menetou-Salon.

Translation du Cimetière.

Monsieur le Maire, En répondant le 26 Mars dernier à la lettre que je vous avais adressée relativement à une demande de translation du Cimetière de Menetou, vous m'avez fait connaître par la délibération de votre Conseil municipal du 18 du même mois qu'il ne pourrait être donné suite, quant à présent, à cette demande, attendu que la Commune dépourvue de ressources ne pouvait faire face aux dépenses que nécessiterait l'exécution de ce projet, et que les auteurs de la pétition — n'avaient pu agir que dans des vues d'intérêt particulier pour s'opposer à transfèrement des petites halles dont le Conseil avait unanimement reconnues l'utilité.

Eclairé par les explications que vous m'avez fournies sur les inconvénients d'agrandir ces halles pour satisfaire aux besoins du Commerce de votre localité et de les reporter dans un endroit plus vaste pour laisser au Chemin N^o 55, sur lequel elles étaient établies, une circulation plus facile, j'ai consenti moi-même à ce qu'elles fussent placées sur le Chemin du Bourg haut au Bourg Bas et adossées au cimetière actuel, et j'ai approuvé à la date du 17 Avril le devis et le Procès-verbal d'adjudication des travaux, mais je n'ai pu m'opposer, même implicitement, à ce qu'il soit donné suite au projet de translation du Cimetière.

Les mêmes habitants ayant donc renouvelé leurs instances et invoquant, à l'appui de leur demande, les Dispositions du Décret du 23 Prairial An XII, je viens, Monsieur le Maire, vous prier

Monsieur le Maire de la Commune de Menetou-Salon

d'entretenir de nouveau l'êtré Conseil de cette affaire, et de nommer une Commission chargée de faire, à l'aide d'un Officier de Santé, la recherche d'un terrain propre à l'établissement d'un nouveau Cimetière.

Il est constant d'ailleurs que, la situation au Centre du Bourg des celui existant actuellement, est en opposition avec les prescriptions de la Loi; plusieurs maisons l'avoisinent immédiatement, ses murs sont en mauvais état, et son interdiction peut, au bout de cinq années, procurer à la Commune une vaste place pour la tenue de ses marchés.

Une Arrêté de mon prédécesseur en date du 16 Octobre 1848 a autorisé une Imposition pour l'Exercice 1849 de la Somme de 937^{fr}. 40^c, dont une partie applicable aux réparations d'usines. La portion destinée à cet usage pourra être mise en réserve, et le Conseil municipal avisera au moyen de créer de nouvelles ressources pour l'établissement dont il s'agit en mettant à profit les offes de fenes qui ont été faites par plusieurs habitants à titre d'avances à la Commune.

Agreés, Messieurs les Maires, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet du Cher,
Le Comte, Secrétaire Général, délégué,
Firard

1^{re} Division.

Arrêté du 14 Mars

1861.

Translation du Cimetière

Emp. lauréat

Nous Préfet du département du Cher,
Officier de la Légion-d'Honneur,

Vu les délibérations du 12 novembre 1861 et 9 février 1862 par lesquelles le conseil municipal de Menetou Salon étudia la translation du cimetière de cette commune vers l'église et vota l'acquisition d'un emplacement pour le nouveau cimetière au lieu dit le petit Prieuré;

Vu le procès verbal de l'assemblée à laquelle il a été procédé le 12 mars courant par M. le Maire de Menetou Salon en vertu de notre arrêté du 17 février dernier sur le double point de vue notamment de la translation du cimetière et du choix du nouvel emplacement;

Sur quel acte il résulte qu'aucun habitant ne s'est présenté à l'enquête. Vu le sub. Paris du commissaire enquêteur conduisant à l'autorisation du projet;

Vu le rapport de l'architecte Boy en date du 19 décembre 1861 et le plan du lieu qui est à la suite;

Vu la consultation des maires constatant que toutes les publications nécessaires ont été faites pour annoncer l'enquête;

Vu notre arrêté pris le 20 février 1861 en conseil de préfecture pour autoriser la commune à faire l'acquisition des parcelles du dit emplacement qui ne lui appartiennent pas mais;

Vu le Décret du 13 Prairial an XII, l'ordonnance du 6 décembre 1843. l'instruction ministérielle du 30 du même mois et la loi du 18 juillet 1837;

considérant que le cimetière actuel de la commune de Menetou Salon, beaucoup trop petit d'ailleurs par rapport à la population, est dans l'intérieur même du Bourg et rattache à l'église; qu'une pareille situation n'est pas de Menetou Salon.

passeront des inhumations gratis, et du Poney viels en même temps qu'il en
continuer un nouveau de l'offici; que la translation de l'ancien est de la sorte une
œuvre de bonne administration; qu'elle est régulièrement votée par le conseil
municipal et demandée avec instance par la population;

que la Commune est en position de faire face à cette dépense de
translation au moyen notamment du produit de la vente de l'emplacement
noté pour cette destination;

que par conséquent il n'y a aucun établissement du nouveau cimetière au lieu
dit le hét Prière contraindre sous tous les rapports à cette destination.

Que l'assemblée à laquelle il a été régulièrement procédé au double point de
vue de la translation du dit cimetière et de l'achat du nouvel emplacement n'a
relevé aucune opposition ni observation, que l'avis du Commissaire aux affaires
municipales est complètement favorable.

Arrêtons ce qui suit:

Art. I.

La translation au cimetière de la Commune de Nemours Salon
est prononcée. Elle aura lieu aussitôt que le nouvel emplacement sera entièrement
approprié à sa destination.

Art. II.

Le nouveau cimetière de la dite Commune de Nemours Salon
sera établi au lieu dit le hét Prière dans des terrains d'une contenance ensemble
de quatre vingt un ares dix huit cent quatre vingt six (soixante-vingt
trois ares dix huit cent quatre vingt six) appartenant au P^{re} phabon, Berthet-
Rimbault, Buchère, Salmon et phabon avec lesquels la commune est
autorisée à pourvoir à l'achat pour l'acquisition de la superficie.

Le tout conformément aux délibérations et autres pièces à l'annexe
ci-jointes.

Art. III.

Le cimetière actuel est interdit à partir du jour où le nouvel
emplacement sera entièrement approprié et prêt à recevoir les inhumations.

Art. IV.

Conformément aux prescriptions du décret du 23 Prairial an XII.
l'ancien cimetière restera fermé pendant 7 ans à partir du jour où son usage

d'y faire les inhumations, sans qu'on puisse en faire usage
Art. 1.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à M^r le Maire
de Menetou-Salon chargé d'en assurer l'exécution

Paris à Bourges, le 14 Mars 1862.

J. L. Préfet du Cher.

Signé: Fauriol d'Ivoy.

Par Copie conforme:

Le Conseil de Préfecture Secrétaire Général,



[Handwritten signature]



282. Menetou-Salon (Cher). — La Mairie

EXPLOITATION DES FERRIERS EN BERRY

Région de Menetou-Salon

Les Gaulois travaillèrent-ils les minerais de fer d'une façon très rudimentaire avant l'époque Gallo-Romaine ? Cela n'est pas prouvé à ce jour. Ce sont les Romains qui exploitèrent et développèrent l'industrie du fer lors de l'occupation de la Gaule dans notre Berry.

Cette exploitation des minerais s'effectuait la plupart du temps à découvert à " ciel ouvert ", en particulier dans la région de Sens beaujeu. Acheminé sur une distance d'environ 20kms., ce minerai était traité en forêt de Menetou-Salon, cela à cause de la présence du bois nécessaire à l'obtention du charbon de bois, ce dernier permettant la fusion du minerai à une température de 1600 à 1700 degrés. De nos jours, restent encore très visibles, certaines traces de sentiers muletiers menant de Sens beaujeu aux lieux de traitement.



Ces déchets de coulées, les scories appelés " laitier ", étaient assemblées en buttes ou mottes que l'on dénomme " ferriers ".

Vers l'an 150 de notre ère, l'exploitation de ces minerais de fer fut très probablement abandonnée pendant plusieurs siècles. Elle reprit avec une intensité accrue sous l'occupation des Anglais, pendant la fameuse guerre de 100 ans. Vers l'an 1400, les fours de fusion, très rudimentaires à cette époque, étaient en partie enterrés. Des vestiges de ces fours ont été découverts en 1947 au pied de certaines buttes.

Ces ferriers, qui se trouvaient disséminés en pleine forêt de Menetou-Salon, se retrouvent pour la plupart aujourd'hui isolés sur les terres cultivées.

Leur emplacement est limité par :

- Le Chasnay, au nord de Menetou-Salon
- La Rebrosserie et le Laitier, au nord-ouest de Menetou-Salon
- Le lieudit, Derrière le Forêt, au nord-est de Menetou-Salon

Dans toute notre région, en Pays-Fort, on découvre au sol des cavités, plus ou moins profondes, d'étendue très variable, d'où étaient extraites de plus ou moins grandes quantités de minerai de fer sous forme de " nodules ".

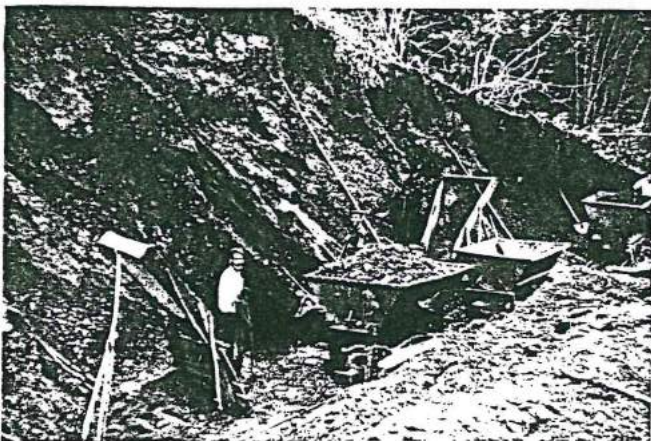
En 1928, on dénombrait 8 ferriers importants :

- La motte dite du Fief
- La motte Robert
- La motte du Petit Etang
- La motte dite de la Motte
- La motte de la Chaintere
- Les deux grandes mottes du Chasnay

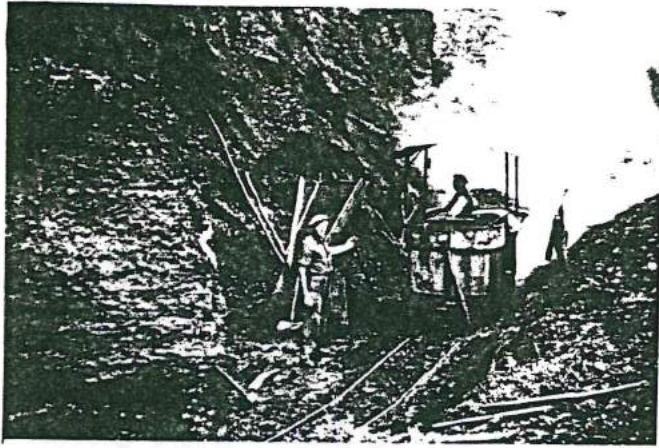
D'après leurs dimensions, les 2 grandes mottes du Chasnay faisant chacune : 200m. de longueur, 100m. de largeur et 2m. de hauteur, soit 40.000m³ ou environ 160.000 tonnes de laitier, on peut estimer qu'à l'origine de leur formation 4 à 500.000 tonnes de scories furent entreposées dans la forêt de Menetou-Salon.

Au cours des temps, une importante quantité de ces laitiers fut utilisée pour procéder à l'empierrement de chemins et de routes.

On peut remarquer aujourd'hui le " ferrage " en surface de toutes les grandes allées de la forêt de Menetou-Salon.



La fusion du minerai de fer en présence du charbon de bois dans les fours utilisés au 13ème, 14ème et 15ème siècles, ne permettait pas l'obtention de fer de qualité. La décarbonisation y était très incomplète, ne se faisant qu'en brassant le " magma-fonte " par des regards sur le creuset dans la partie haute du sabot de coulée, il en résultait, un très mauvais rendement.



Les laitiers évacués restaient très riches en fer, de 30 à 40% et, surtout en manganèse de 20 à 30%.

En 1928, la société " Wendel ", à la suite d'une analyse de ces scories, confirmant leur richesse, en décida l'exploitation; pour en extraire le fer, bien sûr, mais surtout le manganèse, très recherché pour l'obtention des aciers spéciaux très résistants à l'usure et à la rupture. Ces aciers sont en particulier utilisés pour la fabrication des rails de chemins de fer.

En 1937, 30 à 35 tonnes de laitier étaient expédiés journellement de la gare de Menetou-Salon en " Sarre-Lorraine ". La dernière guerre arrêta l'exploitation des ferriers. Reprise, cette extration, fut sporadique de 1948 à 1954, en 1953, 40 à 45 tonnes étaient convoyées chaque jour. Les mottes étant épuisées, leur exploitation a été définitivement interrompue en 1954.

En 6 années, on estime qu'environ 150.000 tonnes de scories furent traitées en hauts fourneaux.

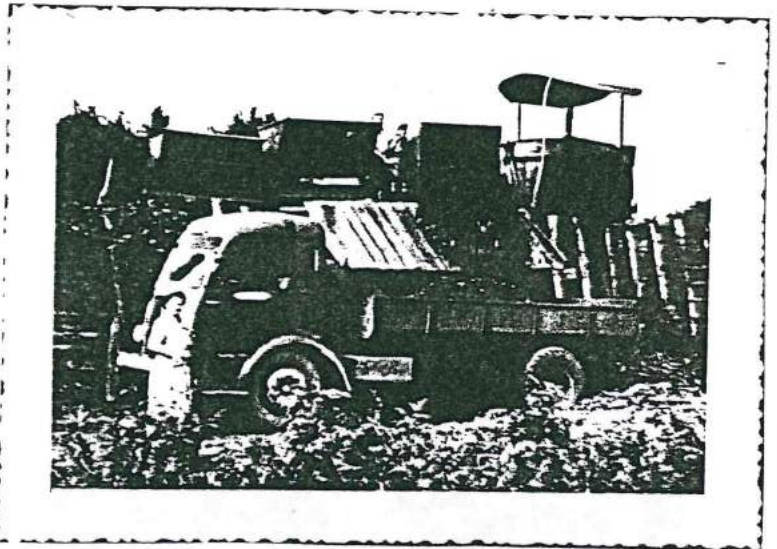
Au pied de chaque butte, l'extration se résumait à faire descendre les scories à l'aide de griffes et de ruables, elles étaient triées et criblées sur place, débarassées de leurs impuretés, notamment de la terre; elles étaient chargées sur des wagonnets à voies étroites et convoyées par loco-moteur acheminées sur une estacade de chargement où des camions les transportaient par la route à la gare de Menetou-Salon.

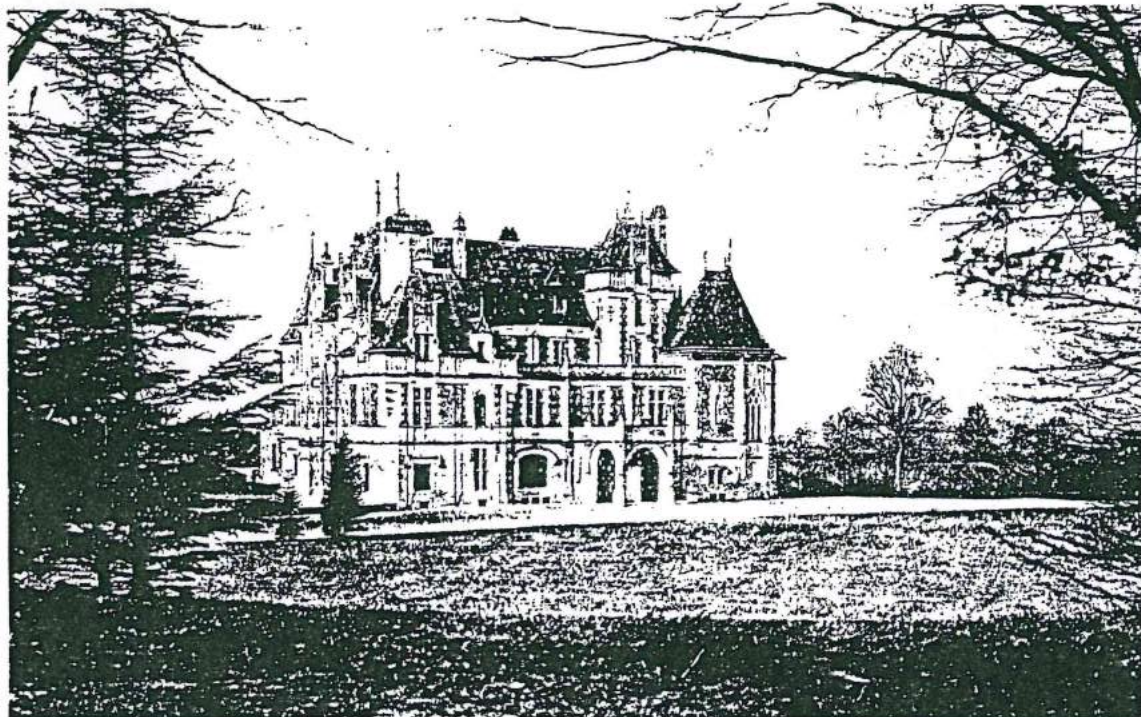
Nota : Aux cours de ces travaux d'exploitation, divers objets furent trouvés :

- Des pièces de monnaies anciennes en bronze datant de l'époque de Marc-Aurèle, de l'an 172 de notre ère, de Faustine (Sa femme) 138-174.
- Des fibules en bronze et à émail cloisonné du 11ème siècle.
- Des boucles de ceinturon en bronze.
- Des fers de mules, de bât, des étriers, etc,...

- Sous une partie de la motte de Fief, les vestiges d'un four de fusion furent mis à jour avec son sabot de coulée et ses rigoles réfractaires en terre cuite.

La plupart de ces objets sont entreposés au Musée de Bourges. L'actuel conservateur en titre a prévu d'organiser, dans un avenir proche, une exposition spécifique, relative à l'ancienne exploitation de fer dans le Berry.





L'HISTOIRE DE MENETOU-SALON

(Suite)

Les Princes de cette Maison sont issus d'une famille d'origine Bourguignonne. C'est au XII^{ème} siècle qu'elle s'établira dans la région rhénane où elle possède un petit territoire qui sera le berceau de sa puissance.

Trois Maisons d'Aremberg se sont succédées dans le temps. La première, connue authentiquement en 1166, aurait dû s'éteindre assez rapidement avec Mathilde d'Aremberg, dernière de sa lignée. Mais celle-ci épousa en 1299, Engelbert de la Marck, qui reprit, en l'ajoutant au sien, le nom de d'Arembert. Ensuite, six générations se succédèrent jusqu'en 1547, date à laquelle Marguerite de la Marck d'Aremberg épousera Jean de la Ligne. C'est ainsi que deux mariages unirent par deux fois, la dernière héritière de la lignée des d'Aremberg à un seigneur d'une autre maison, qui ajouta, puis substitua le nom de sa femme au sien propre.

A dater du mariage de Marguerite de la Marck avec Jean de Ligne, la descendance portera le nom **d'Aremberg** avec l'accord de **Charles Quint** et restera fidèle aux **Habsbourg** qu'elle servira jusqu'en 1795, date de l'annexion définitive des territoires occupés par les armées de la Révolution Française. Cette révolution brisera l'unité familiale de la Maison d'Aremberg.

D'abord séduits jusqu'en 1790 par les idées de la monarchie constitutionnelle, certains princes de cette maison seront contraints d'opter, sur la pression de **Bonaparte** et après la Paix de Lunéville en 1801, les uns resteront allemands, gardant leurs droits de Souveraineté dans la Confédération Germanique jusqu'en 1811, les autres deviendront français et retrouveront leurs domaines confisqués, dont celui de Menetou-Salon, qui reste, à l'époque actuelle, le seul château appartenant encore à la famille.

En effet, la fille d'Elisabeth-Pauline de Gand de Mérode et de Louis de Brancas, Pauline-Louise de Brancas devait épouser en 1772, un jeune prince héritier de vingt-deux ans : Louis-Engelbert d'Aremberg, fils du duc Charles-Marie-Raymond d'Aremberg et de Louise de Lamarck. De cette union naquirent cinq enfants :

- Pauline, le 2 Septembre 1774, qui décéda brûlée vive à Paris le 1er Juillet 1810, lors d'un bal donné à l'occasion du mariage de Napoléon 1er et de l'Archiduchesse Marie-Louise.

- Prosper-Louis, le 28 Avril 1785, qui décéda en 1861 et sera le septième duc d'Aremberg.

- Philémon, le 10 Janvier 1788, qui décéda en 1844.

- Pierre d'Alcantara, le 2 Octobre 1790, qui décéda à Bruxelles en 1877 et sera le chef de la branche française que nous connaissons aujourd'hui.

- Philippe-Joseph, le 3 Octobre 1794 qui décéda accidentellement à l'âge de vingt-et-un ans.

C'est à cette époque que Napoléon 1er obligea la famille princière à se scinder en deux; une branche resterait Allemande et perdrait tous ses droits en France, l'autre deviendrait Française et pourrait recouvrir ses possessions en France, mais abandonnerait ses droits dans l'Empire Germanique. Ainsi **Louis-Engelbert** et son fils **Pierre d'Alcantara** allaient devenir citoyens français et **Prosper-Louis**, son fils aîné, citoyen germanique, et un arrêté de 6 Brumaire an XII (ou 9 Octobre 1803), permettait aux deux premiers nommés de retrouver leurs biens situés sur le territoire de la République Française.

Louis-Engelbert d'Aremberg et sa mère **Louise-Marguerite de Lamarck** moururent en 1820, année durant laquelle fut discutée la succession de la Comtesse de **Lauraguais**, guillotinée le 6 Février 1794, qui avait laissé pour unique héritière sa fille **Pauline**, l'épouse de **Louis-Engelbert**, décédée le 10 Août 1812; succession qui devait être longtemps retardée puisque le duc de Brancas, héros de maintes aventures féminines, de cinq exils et de quatre emprisonnements, ne mourut qu'en 1824. Nous ne rappellerons pas ici les innombrables difficultés que connut la maison princière dans cette époque troublée où l'Empire avait succédé à la Révolution et la Royauté à l'Empire, mais, enfin, **Pierre d'Alcantara** devint propriétaire des terres et du château de Menetou-Salon et chef de la branche française. Sous **Charles X** il fut nommé Pair de France, par ordonnance du 5 Novembre 1827, duc de la Restauration et reçut, le 28 Février 1828, ses lettres de naturalisation. Son frère, **Prosper-Louis d'Aremberg** avait épousé, le 1er Janvier 1808, une nièce de l'Impératrice **Joséphine de Tascher**, pour laquelle l'Empereur avait constitué une dot d'un million; mais à la Restauration, l'officialité de Paris, en 1817, et une bulle pontificale, en 1818, annulèrent ce mariage.

Le duc **Pierre d'Aremberg** eut quatre enfants, **Marie-Nicolette**, née le 15 Novembre 1830, **Ernest-Marie-Pierre d'Alcantara**, né le 23 Juillet 1833 et qui mourut à l'âge de 50 ans et demi, et deux jumeaux dont le premier décéda en 1870 et le second, **Louis-Albéric**, né le 15 Septembre 1837 devint chef de la branche française.

A l'âge de vingt-trois ans, **Auguste-Louis-Albéric**, plus connu sous son premier prénom, est admis au jockey-club et, en 1897, il sera nommé Président du Comité d'Encouragement et le restera jusqu'en 1920.

A ce titre, il prendra la direction des hippodromes de Chantilly et de Longchamp et recevra le Président de la République, **Emile Loubet**, après l'incident d'Auteuil où le chef de l'Etat venait de recevoir un coup de canne par un royaliste. En 1896, il devenait Président du Canal de Suez, après avoir été l'un des plus précieux auxiliaires de **Ferdinand de Lesseps**. Auparavant, il avait combattu avec les mobilisés de Bourges durant la guerre de 1870, mais sa section de gardes mobiles, qui par deux reçut la visite de **Gambetta** à St-Martin d'Auxigny, fut en partie décimée par une épidémie de variole noire. Il commença sa carrière politique comme conseiller général du canton de Saint-Martin-d'Auxigny, et, le 14 Octobre 1877, il était élu député conservateur aux côtés de **Mac-Mahon**. Après avoir été battu aux élections de 1881 pour avoir voté avec les monarchistes, il se tourna vers **Gambetta** et fut réelu en 1889 et en 1893 comme républicain; en 1902, il sera battu et renoncera à la vie parlementaire. Il fut également président du Comité de l'Afrique Française et, à ce titre, soutint de nombreuses missions, membre de l'Académie des Beaux-Arts, des conseils du chemin de fer d'Orléans, des mines d'Anzin et de l'Académie d'Agriculture.

Albéric d'Arenberg s'était marié le 18 Juin 1868 avec **Jeanne de Greffuhle** dont il eut quatre enfants : la princesse **Alix-Jeanne**, née le 15 Avril 1869 et qui épousa le comte **Pierre de Laguiche**; le prince **Pierre**, né le 4 Août 1871, qui assurera la lignée française; la princesse **Louise-Marie-Charlotte**, née le 23 Novembre 1872 qui épousera le marquis **Louis-Antoine de Vogüe**, propriétaire du château de la Verrerie, dont elle eut dix enfants, et le prince **Ernest**, né le 3 Mars 1896, qui épousera **Thérèse de la Rochefoucaud** et mourut durant la grande guerre.

(A suivre)



37. MÉNETOU-SALON (Cher) — Le Château - Le Salon

MENETOU-SALON — SERVICES

(1523 Habitants)

MAIRIE	64-81-21
POMPIERS	64-81-21 ou 64-80-59 ou 64-80-05
GENDARMERIE	64-50-49
S.A.M.U.	65-15-15
P.T.T.	64-81-07
ECOLE COMMUNALE	64-83-01
PRESBYTERE	64-80-52
MEDECINS :	
Docteur Moreau	64-83-72
Docteur Musi	64-84-56
PHARMACIE Veyret	64-81-11
INFIRMIERE : Mlle Mauvisseau	64-80-86
KINESITHERAPEUTE : Mr Mauries	64-81-38
PÉDICURE : Mme Moreau	64-81-38
ASSISTANTE SOCIALE : Mme Gordet	64-50-82
FOYER - LOGEMENTS Personnes âgées	64-80-98
CABINET DENTAIRE : Dr. Bissonnier	26 70 92
TAXI : Ribeau deau J. Michel	64 83 62
GITE RURAL :	

Mme Blanchard Jeanne	64 80 34
Mr Jollivet Léon	64 80 28
Mr. Jouanin Louis	64 80 85
Mr. Gilbert Paul	64 82 77
Mr. Mercier Maurice	64 80 78

COMMERCES

EPICERIES :	
Blanchard Cécile	64-80-30
Pigny Joseph	64-85-21
Economats du Centre : Mme Leblond	64 84 92
BOUCHERIES :	
Guilleaudeau Claude	64-81-10
Tribalat René	64-81-15
CHARCUTERIE :	
Laplantine Roland	64-80-26
BOULANGERIES - PATISSERIES :	
Beccau Jacques	64-81-40
Pouplard Roger	64-80-79
CAFÉS - RESTAURANTS :	
Fontaine «Cheu l'Zib»	64-55-32
Jougneau «Café du Parc»	64-80-59
Gogue «Le Lion d'Or»	64-91-12
Thelly «Le Moulin à Vent»	64-81-56
Thibault Lucien (Café seulement)	64-80-29
TABAC - JOURNAUX - RECETTE BURALISTE LOTO	
Marchand Roger	64-80-35
BANQUES :	
Hervet	64-82-61
Crédit Agricole	64-81-41
Caisse d'Epargne et de Prévoyance	64-82-14
Chèque Postaux	
et Caisse Nationale d'Epargne	64-81-07
ASSURANCES :	
Branchu Jean-Pierre M. G. A.	64-80-84

Milhiet Jean-Paul G.A.M.F.	64-83-02
Millet Martine S.A.M.D.A.	64-80-13

COOPÉRATIVES :

Agri-Cher	64-80-91
L'Union-Coop St-Martin — Les Aix ..	64-81-23

GARAGES :

Léger Noël	64-81-14
Caillaud Paul	64-81-36

COIFFURE :

Marie-France	64-80-17
Boulet André	64-80-37

HORLOGER :

de Rancourt Jean-Marie

DISTILLATEUR :

Thibault Lucien	64-83-57
-----------------------	----------

FLEURS :

Raffetin Jacky (Paysagiste)	64-80-22
Blain Fernand	64-81-73

ARTISANS

ELECTRICIENS

Chavet Jean (Sonorisation)	64 80 41
Léger René	64 81 31
Robin Raymond	64 80 27
Bodenne Joël	64 84 17

MAÇONNERIE :

Vauillerin Jean-Claude	64-84-72
(Travaux cimetière)	
Blanchard Lucien	64-81-53
Garnard Gérard	64-83-49
Junchat Emmanuel	64-84-29

MENUISERIE :

Boin Michel	64-82-50
Jacquet Jean-Marie	64-80-02

PEINTURE :

Thibault Jean-Paul	64-83-56
--------------------------	----------

DÉCORATION - ENSEIGNES :

Riegel Claude (Rapid'Clés)	64-81-83
----------------------------------	----------

COUVERTURE :

Laugerat Jean	64-81-19
Laborde Charles	64-80-95
Gillet André	64-80-88

PLOMBERIE - CHAUFFAGE :

Jollivet François	64-81-81
Mitterrand Jean-Paul	64-59-30

CHARPENTE MÉTALLIQUE — FERRONNERIE :

Rambault Daniel	64-80-05
-----------------------	----------

MARÉCHAL - FERRANT — MACHINES AGRICOLES :

Billon André	64-80-04
--------------------	----------

POTERIES :

Case Nove	64-54-91
Hrdy Bruno	64-59-29
Brossard Gérard	64 85 34

MATELASSIER :

Coquet Régine	64-81-42
---------------------	----------